



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2026-190

PUBLIÉ LE 22 JUILLET 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2026-07-22-00001 - ARRETE N° 2026-DOS-092 accordant à la SARL SCANNER ORLEANS CENTRE l'autorisation d'exploitation d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire à utilisation médicale (IRM) itinérant, sur les sites du Centre hospitalier du Val de l'Indre Buzançais Châtillon-sur-Indre, site de Châtillon-sur-Indre (36), et à proximité de la maison de santé située Chemin de la Maison Neuve à Garance à Meung-sur-Loire (45) (6 pages)

Page 3

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Cher /

R24-2026-07-21-00001 - Arrêté n°2026-DD18-PPSMS-TS-0028 portant modification de l'agrément n°18.13.01 délivré à l'entreprise de transports sanitaires terrestres SARL AMBULANCE PINSON en ce qui concerne l'acquisition d'un site secondaire?? (4 pages)

Page 10

R24-2026-07-21-00002 - Arrêté n°2026-DD18-PPSMS-TS-0029 portant abrogation de l'agrément n°18.04.02 délivré à l'entreprise de transports sanitaires terrestres SAS VMA (4 pages)

Page 15

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale /

R24-2026-07-13-00005 - 2026 DG DS18 0001 portant nomination de la directrice générale (7 pages)

Page 20

R24-2026-07-13-00006 - 2026 DG DS28 0003 portant nomination de la Directrice Générale (7 pages)

Page 28

R24-2026-07-13-00007 - 2026 DG DS36 0001 portant nomination de la Directrice Générale (7 pages)

Page 36

R24-2026-07-13-00008 - 2026 DG DS37 0001 portant nomination de la Directrice Générale (7 pages)

Page 44

R24-2026-07-13-00009 - 2026 DG DS41 0002 portant nomination de la Directrice Générale (7 pages)

Page 52

R24-2026-07-13-00010 - 2026 DG DS45 0002 portant nomination de la Directrice Générale (7 pages)

Page 60

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-07-22-00001

ARRETE N° 2026-DOS-092 accordant à la SARL
SCANNER ORLEANS CENTRE l'autorisation
d'exploitation d'un appareil d'imagerie par
résonance magnétique nucléaire à utilisation
médicale (IRM) itinérant, sur les sites du Centre
hospitalier du Val de l'Indre Buzançais
Châtillon-sur-Indre, site de Châtillon-sur-Indre
(36), et à proximité de la maison de santé située
Chemin de la Maison Neuve à Garance à
Meung-sur-Loire (45)

AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE
DEPARTEMENT TRANSFORMATIONS, COOPERATIONS ET AUTORISATIONS SANITAIRES

ARRETE

accordant à la SARL SCANNER ORLEANS CENTRE l'autorisation
d'exploitation d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire à
utilisation médicale (IRM) itinérant, sur les sites du Centre hospitalier du Val
de l'Indre Buzançais Châtillon-sur-Indre, site de Châtillon-sur-Indre (36), et à
proximité de la maison de santé située Chemin de la Maison Neuve à Garance
à Meung-sur-Loire (45)

FINESS EJ : 450015151

FINESS ET : 450012703

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6122-1 à L. 6122-21
et R. 6122-23 à R. 6122-44, R. 6123-1 à R. 6123-212 et D. 6124-1 à D. 6124-305 ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime
des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences
régionales de santé ;

VU le décret n° 2021-974 du 22 juillet 2021 relatif au régime des autorisations
d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2022-1237 du 16 septembre 2022 relatif aux conditions
d'implantation des équipements matériels lourds d'imagerie et de l'activité de
soins de radiologie interventionnelle ;

VU le décret n° 2022-1238 du 16 septembre 2022 relatif aux conditions de
fonctionnement des équipements matériels lourds d'imagerie et de l'activité
de soins de radiologie interventionnelle ;

VU le décret n° 2025-189 du 27 février 2025 relatif à la simplification des procédures d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;

VU le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Madame Anne-Briac BILI en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 13 juillet 2026 ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2022 fixant, pour un site autorisé, le nombre d'équipements d'imagerie en coupes en application du II de l'article R. 6123-161 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en date du 26 octobre 2023 portant adoption du projet régional de santé 2023/2028 de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté n° 2025-DSTRAT-025 portant révision partielle du PRS 2023-2028 de la région Centre-Val de Loire en date du 25 juin 2025 ;

VU l'arrêté n° 2025-DOS-401 en date du 19 décembre 2025 accordant à SCANNER ORLEANS CENTRE - SITE BANNIER l'autorisation d'exploiter des équipements d'imagerie en coupes utilisés à des fins de radiologie diagnostique, pour le département du Loiret (45) ;

VU la décision n° 2026-DG-DS-0003 en date du 13 juillet 2026 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature ;

VU le dossier de demande de modification des conditions d'exécution de l'autorisation susmentionnée, en date du 17 septembre 2025, présenté par la SARL SCANNER ORLEANS CENTRE concernant l'exploitation d'une IRM itinérante, sur le site du Centre hospitalier du Val de l'Indre Buzançais Châtillon-sur-Indre, site de Châtillon-sur-Indre (36) ;

VU le dossier de demande de modification des conditions d'exécution de l'autorisation susmentionnée, en date du 30 avril 2026, présenté par la SARL SCANNER ORLEANS CENTRE concernant l'exploitation d'une IRM itinérante,

sur le site de la maison de santé située Chemin de la Maison Neuve à Garance à Meung-sur-Loire (45).

CONSIDERANT que le promoteur est titulaire d'une autorisation d'EML sur un site autorisé ; que cette demande constitue une modification des conditions d'exécution de son actuelle autorisation ;

CONSIDERANT que la demande vise à mettre en œuvre une IRM itinérante sur des territoires ne disposant pas d'une offre en proximité et s'inscrit dans le cadre d'une coopération entre établissements de santé et professionnels de santé libéraux ;

CONSIDERANT que cette demande permettra d'améliorer l'accès aux soins en réduisant les délais d'obtention des rendez-vous ainsi que les délais de réalisation des examens ;

CONSIDERANT que le promoteur participe à la prise en charge des soins non programmés/urgents en dédiant des créneaux pendant les horaires d'ouverture ;

CONSIDERANT que le promoteur a conclu une convention avec le centre hospitalier du Val de l'Indre Buzançais Châtillon-sur-Indre, établissement volontaire pour intégrer ce projet et que les modalités du partenariat sont formalisées ;

CONSIDERANT que la convention susmentionnée signée avec le centre hospitalier organise les principes qui régissent les relations entre les parties prenantes (engagements réciproques, droit du patient, responsabilité...) ;

CONSIDERANT que le promoteur prévoit de formaliser des coopérations avec les communautés professionnelles territoriales de santé et les maisons de santé pluriprofessionnelles des territoires d'implantation de l'appareil itinérant, afin de structurer les filières de prise en charge et de favoriser des parcours de soins coordonnés ;

CONSIDERANT que le promoteur s'engage à procéder à l'ensemble des déclarations administratives nécessaires auprès du conseil départemental de l'ordre des médecins dans le cadre des dispositions du code de la santé publique ;

CONSIDERANT que le promoteur s'engage à réaliser au minimum 50 % de son activité au tarif opposable, afin de ne pas créer de barrière économique à l'accès aux soins, notamment pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire et de l'aide médicale de l'État ;

CONSIDERANT que la demande est compatible avec les besoins de santé de la population identifiés par le Schéma régional de santé de la région Centre-Val de Loire 2023/2028 ;

CONSIDERANT que le promoteur s'engage à mettre en œuvre cet équipement dans des délais courts ;

CONSIDERANT que le promoteur s'engage à respecter les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement relatives à l'exploitation d'équipements d'imagerie en coupes utilisés à des fins de radiologie diagnostique ;

CONSIDERANT que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du code susvisé ;

CONSIDERANT les avis favorables des rapporteurs ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission spécialisée de l'organisation des soins pour le compte de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Centre-Val de Loire, en date du 25/11/2025 pour la demande d'implantation sur Châtillon-sur-Indre ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission spécialisée de l'organisation des soins pour le compte de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Centre-Val de Loire, en date du 16/07/2026 pour la demande d'implantation sur Meung-sur-Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : L'autorisation d'exploiter un appareil d'IRM itinérant sur les sites du Centre hospitalier du Val de l'Indre Buzançais Châtillon-sur-Indre, site de Châtillon-sur-Indre (36), situé 3 avenue de Verdun, 36700 Châtillon-sur-Indre,

et à proximité de la maison de santé située Chemin de la Maison Neuve à Garance, 45130 Meung-sur-Loire, **est accordée** à la SARL SCANNER ORLEANS CENTRE (EJ : 450015151). L'exploitation de cet équipement se fera par alternance de 15 jours sur chacun des sites.

ARTICLE 2 : Cette autorisation devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification.

La mise en service de l'équipement matériel lourd devra être déclarée sans délai, pour chacun des sites, au directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

ARTICLE 3 : La durée de validité de la présente autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'équipement matériel lourd par la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

ARTICLE 4 : Une visite de conformité pourra être réalisée par l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre de l'équipement matériel lourd concerné, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

ARTICLE 5 : En application de l'article L. 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation susvisée 14 mois avant son échéance.

ARTICLE 6 : Le maintien de l'autorisation sera vérifié après toute modification des conditions d'exécution de l'autorisation, selon les dispositions prévues au paragraphe II de l'article D. 6122-38 du Code de la santé publique.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs :

- Soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

- Soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé conformément aux dispositions de l'article L. 6122-10-1 du code de la santé publique : Ministère de la santé – Direction générale de l'offre de soins – Bureau P1 – 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP.
Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux ;
- Soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 : La directrice de l'Offre Sanitaire de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 22/07/2026

La directrice générale,
Signé : Anne-Briac BILI

ARRETE N° 2026-DOS-092

ARS Centre-Val de Loire - Délégation
départementale du Cher

R24-2026-07-21-00001

Arrêté n°2026-DD18-PPSMS-TS-0028 portant
modification de l'agrément n°18.13.01 délivré à
l'entreprise de transports sanitaires terrestres
SARL AMBULANCE PINSON en ce qui concerne
l'acquisition d'un site secondaire

ARRETE

portant modification de l'agrément n°18.13.01 délivré à l'entreprise de
transports sanitaires terrestres
SARL AMBULANCE PINSON
en ce qui concerne l'acquisition d'un site secondaire

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.6311-1 et suivants, R.6311-1, R.6312-6 à R.6312-10 et R.6313-7 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 24 juin 2026 portant nomination à Mme Anne-Briac BILLI en tant que Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire à compter du 13 juillet 2026 ;

VU la décision n°2026-DG-DS18-0001 du 13 juillet 2026 portant délégation de signature de M. Jean-Charles ROCHARD en tant que directeur départemental de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire pour le département du Cher ;

VU le décret n° 2022-631 du 22 avril 2022 portant réforme des transports sanitaires urgents et de leur participation à la garde ;

VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;

VU l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

VU l'instruction interministérielle n° DGOS/R2/DSS/DGSCGC/2022/144 du 13 mai 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme des transports sanitaires urgents et de la participation des entreprises de transports sanitaires au service de garde ;

VU l'arrêté n°2022-DD18-PPSMS-TS-0008 fixant le cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents dans le département du Cher ;

VU l'arrêté n°2023-DD18-PPSMS-TS-0012 du 19 septembre 2023 arrêtant l'avenant n°1 au cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents dans le département du Cher ;

VU l'arrêté n°2025-DD18-PPSMS-TS-0005 du 21 août 2025 arrêtant l'avenant n°2 au cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents dans le département du Cher ;

VU l'arrêté n°2013-DT18-OSMS-TS-0179 du 27 décembre 2013 prononçant l'agrément sous le n°18.13.01 de l'entreprise de transports sanitaires terrestres SARL AMBULANCE PINSON, exploitée par Monsieur Éric SAVIGNAT, Madame Simone SAVIGNAT, Monsieur Julien BONNEAU, Monsieur Vincent JULIEN et Monsieur Joaquim FERNANDES ;

VU l'arrêté n°2021-DD18-PPSMS-TS-0020 du 08 novembre 2021 portant modification de l'agrément n° 18.13.01 délivré à l'entreprise de transports sanitaires terrestres SARL AMBULANCE PINSON en ce qui concerne le changement de gérance de l'entreprise.

VU l'arrêté n°2025-DD18-PPSMS-TS-0003 du 14 août 2025 portant modification de l'agrément n°18.13.01 délivré à l'entreprise de transports sanitaires terrestres SARL AMBULANCE PINSON en ce qui concerne l'acquisition d'un site secondaire situé ZAC du Paradis – Rue des Terres rouges à MEHUN SUR YEVRE (18500) sous le nom commercial MEHUN AMBULANCE à compter du 20 décembre 2024.

VU l'arrêté n°2026 DD18-PPSMS-TS-0019 du 10 juin 2026 portant modification de l'agrément n°18.13.01 délivré à l'entreprise de transports sanitaires terrestres SARL AMBULANCE PINSON en ce qui concerne l'acquisition d'un site secondaire situé 15 avenue Georges de Saint Sauveur à MEREAU (18120) à compter du 1^{er} avril 2026.

CONSIDERANT le courrier du 14 avril 2026 du cabinet d'avocats COGEP AVOCATS informant du projet d'acquisition du fonds de commerce de l'activité de transports sanitaires actuellement exploitée par la SAS V.M.A sous le numéro d'agrément 18.04.02 et dont le siège social est situé 51 avenue Gabriel Dordain à SAINT FLORENT SUR CHER (18400) par la SARL AMBULANCE PINSON (numéro d'agrément 18.13.01) dont le siège social est situé 46 avenue de la Prospective à

BOURGES (18000) et représentée par Messieurs Julien BONNEAU et Vincent JULIEN.

CONSIDERANT le procès-verbal des décisions collectives devant être prises par les associés le 09 avril 2026 par acte sous seing privé exprimant leur consentement unanime à la cession du fonds de commerce de la société V.M.A au profit de la SARL AMBULANCE PINSON.

CONSIDERANT l'attestation de vente du 29 avril 2026 attestant de la cession du fonds de commerce de transports sanitaires exploité 51 avenue Gabriel Dordain à SAINT FLORENT SUR CHER (18400) au profit de la SARL AMBULANCE PINSON dont le siège social est situé 46 avenue de la Prospective à BOURGES (18000) avec une entrée en jouissance à effet au 1^{er} mai 2026.

CONSIDERANT le courriel 29 mai 2026 du cabinet d'avocats COGEP AVOCATS précisant en complément que le site situé à SAINT FLORENT SUR CHER sera un quatrième site secondaire de la SARL AMBULANCE PINSON et que les autorisations de mise en service des véhicules concernées resteront affectées à ce dernier ;

CONSIDERANT l'extrait du registre du commerce et des sociétés du greffe du Tribunal de Commerce de Bourges du 29 mai 2026.

CONSIDERANT que l'acquisition d'un site secondaire ne modifie pas les conditions de l'agrément.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : L'arrêté n°2013-DT18-OSMS-TS-0179 du 27 décembre 2013 modifié portant agrément n° 18.13.01 de l'entreprise de transports sanitaires terrestres SARL AMBULANCE PINSON, dont le siège social est situé 46 avenue de la Prospective à BOURGES (18000), et les sites secondaires respectivement situés, pour le premier, 7 place de la Tournoise à DUN-SUR-AURON (18130), pour le second, ZAC du Paradis – Rue des Terres rouges à MEHUN SUR YEVRE (18500) sous le nom commercial MEHUN AMBULANCE, et pour le troisième, 15 avenue Georges de Saint Sauveur à MEREAU (18120) est modifié en ce qui concerne l'acquisition d'un nouveau site secondaire par cession d'un fonds de commerce de transports sanitaires exploité par la SAS V.M.A.

ARTICLE 2 : L'entreprise de transports sanitaires terrestres SARL AMBULANCE PINSON, agréée sous le n°18.13.01, exploitée sous la responsabilité de Messieurs Julien BONNEAU et Vincent JULIEN, cogérants, **dispose d'un quatrième site secondaire situé 51 avenue Gabriel Dordain à SAINT FLORENT SUR CHER (18400) à compter du 1^{er} mai 2026.**

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre- Val de Loire ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans.

ARTICLE 4 : La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire et le Directeur départemental du Cher sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourges, le 21 juillet 2026
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire,
Le Directeur départemental du Cher
Signé : Jean-Charles ROCHARD

Arrêté n°2026-DD18-PPSMS-TS-0028 enregistré le 22 juillet 2026

ARS Centre-Val de Loire - Délégation
départementale du Cher

R24-2026-07-21-00002

Arrêté n°2026-DD18-PPSMS-TS-0029 portant
abrogation de l'agrément n°18.04.02 délivré à
l'entreprise de transports sanitaires terrestres
SAS VMA

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU CHER

ARRETE

portant abrogation de l'agrément n°18.04.02 délivré à l'entreprise de transports
sanitaires terrestres
SAS V.M.A

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.6311-1 et suivants, R.6311-1, R6312-6 à R.6312-10 et R.6313-7 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 24 juin 2026 portant nomination à Mme Anne-Briac BILLI en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire à compter du 13 juillet 2026 ;

VU la décision n°2026-DG-DS18-0001 du 13 juillet 2026 portant délégation de signature de M. Jean-Charles ROCHARD en tant que directeur départemental de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire pour le département du Cher ;

VU le décret n° 2022-631 du 22 avril 2022 portant réforme des transports sanitaires urgents et de leur participation à la garde ;

VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;

VU l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

VU l'instruction interministérielle n° DGOS/R2/DSS/DGSCGC/2022/144 du 13 mai 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme des transports sanitaires urgents et de la participation des entreprises de transports sanitaires au service de garde ;

VU l'arrêté n°2022-DD18-PPSMS-TS-0008 fixant le cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents dans le département du Cher ;

VU l'arrêté n°2023-DD18-PPSMS-TS-0012 du 19 septembre 2023 arrêtant l'avenant n°1 au cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents dans le département du Cher ;

VU l'arrêté n°2025-DD18-PPSMS-TS-0005 du 21 août 2025 arrêtant l'avenant n°2 au cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents dans le département du Cher ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2005 prononçant l'agrément sous le n°18.04.02 de l'entreprise de transports sanitaires terrestres V.M.A (SARL) exploitée par Monsieur Emmanuel PAVIOT ;

VU l'arrêté n°2017-DD18-OSMS-TS-0008 du 07 mars 2017 portant modification de l'agrément n°18.04.02 délivré à l'entreprise de transports sanitaires terrestres SARL V.M.A en ce qui concerne le transfert de siège social ;

VU l'arrêté n°2025-DD18-PPSMS-TS-0006 du 21 août 2025 portant modification de l'agrément n°18.04.02 attribué à l'entreprise de transports sanitaires terrestres SAS V.M.A en ce qui concerne le changement de gérance et de forme juridique ;

CONSIDERANT le courrier du 14 avril 2026 du cabinet d'avocats COGEP AVOCATS informant du projet d'acquisition du fonds de commerce de l'activité de transports sanitaires actuellement exploitée par la SAS V.M.A sous le numéro d'agrément 18.04.02 et dont le siège social est situé 51 avenue Gabriel Dordain à SAINT FLORENT SUR CHER (18400) par la SARL AMBULANCE PINSON (numéro d'agrément 18.13.01) dont le siège social est situé 46 avenue de la Prospective à BOURGES (18000) et représentée par Messieurs Julien BONNEAU et Vincent JULIEN.

CONSIDERANT le procès-verbal des décisions collectives devant être prises par les associés le 09 avril 2026 par acte sous seing privé exprimant leur consentement unanime à la cession du fonds de commerce de la société V.M.A au profit de la SARL AMBULANCE PINSON.

CONSIDERANT l'attestation de vente du 29 avril 2026 attestant de la cession du fonds de commerce de transports sanitaires exploité 51 avenue Gabriel Dordain à SAINT FLORENT SUR CHER (18400) au profit de la SARL AMBULANCE PINSON dont le siège social est situé 46 avenue de la Prospective à BOURGES (18000) avec une entrée en jouissance à effet au 1^{er} mai 2026.

CONSIDERANT le courriel 29 mai 2026 du cabinet d'avocats COGEP AVOCATS précisant en complément que le site situé à SAINT FLORENT SUR CHER sera un quatrième site secondaire de la SARL AMBULANCE PINSON et que les autorisations de mise en service des véhicules concernées resteront affectées à ce dernier ;

CONSIDERANT l'extrait du registre du commerce et des sociétés du greffe du Tribunal de Commerce de Bourges du 29 mai 2026.

CONSIDERANT que ce changement ne modifie pas les conditions de l'agrément.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : L'entreprise de transports sanitaires SAS V.M.A, dont le siège social est situé 51 avenue Gabriel Dordain à SAINT FLORENT SUR CHER (18400) exploitée sous la responsabilité de la SARL VMA ASSOCIES dont le siège social est situé 238 avenue de Saint-Amand à BOURGES (18000) représentée par Mesdames Agnès LEHEMBRE et Stéphanie BROCHARD ainsi que Messieurs Thomas VERMOTE, Bruno BOULNOIS et Alexis CROIX, agréée sous le n°18.04.02, est radiée de la liste des entreprises de transports sanitaires agréées dans le département du Cher à compter du 1^{er} mai 2026.

ARTICLE 2 : L'agrément n°18.04.02 détenu par l'entreprise de transports sanitaires SAS V.M.A est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre- Val de Loire ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans.

ARTICLE 4 : La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire et le directeur départemental du Cher sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourges, le 21 juillet 2026
Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire,
Le Directeur départemental du Cher
Signé : Jean-Charles ROCHARD

Arrêté n°2026-DD18-PPSMS-TS-0029 enregistré le 22 juillet 2026

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2026-07-13-00005

2026 DG DS18 0001 portant nomination de la
directrice générale

DECISION

portant délégation de signature au directeur départemental
de l'agence régionale de santé du Cher

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Madame Anne-Briac BILLI en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 13 juillet 2026 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

VU le protocole régional entre les Préfets des départements du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, du Loiret et le Directeur de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire du 28 février 2022 ;

VU le contrat en date du 2 janvier 2024 portant recrutement de Monsieur Jean-Charles ROCHARD en tant que directeur de la délégation départementale du Cher à compter du 2 janvier 2024 ;

VU la décision n° 2024-DG-DS18-0002 en date du 17 juin 2024 portant délégation de signature au directeur départemental de l'agence régionale de santé du Cher ;

DECIDE

ARTICLE 1er : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Charles ROCHARD, en tant que directeur départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département du Cher, à l'effet de signer les actes et décisions relatives à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisés dans l'annexe 1.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Charles ROCHARD la délégation de signature sera exercée par Madame Marie VINENT, adjointe au directeur, responsable du département Parcours, prévention, sanitaire, médico-social.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Charles ROCHARD et de Madame Marie VINENT, la délégation de signature sera exercée par Madame Adèle BERRUBÉ, adjointe au directeur, responsable du département santé environnementale et déterminants de santé.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Charles ROCHARD, de Madame Marie VINENT et de Madame Adèle BERRUBÉ, la délégation de signature sera exercée par :

- pour les matières relevant du département « Parcours, prévention, sanitaire, médico-social » et dans l'ordre qui suit : Madame Emilie ROBY, référente territoriale ambulatoire et Madame Iza Line MAZZINE, référente territoriale offre de soins, Madame Angéline THOMAS, référente territoriale personnes âgées, Madame Anne-Laure VIAL,

référente territoriale personnes handicapées, et Madame Naïma MOUSALLI, référente territoriale prévention et promotion de la santé.

- pour les matières relevant du département « Santé environnementale et déterminants de santé », et dans l'ordre qui suit : Madame Virginie GRANDCLEMENT-CHAFFY, référente espace clos et environnement extérieur, et Madame Christelle RAILLARD, référente eaux potable et de loisirs.

ARTICLE 5 : la présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et abroge la décision n°2024-DG-DS18-0002 portant délégation de signature au directeur départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en date du 17 juin 2024.

ARTICLE 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département du Cher.

Fait à Orléans, le 13 juillet 2026
La directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Anne-Briac BILI

Décision n° 2026-DG-DS18-0001 enregistrée le 22 juillet 2026

Annexe 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée au directeur départemental de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Domaines / Missions	Actes et décisions
Domaines transversaux	
Instances de l'ARS	Arrêtés de composition du conseil territorial de santé Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation départementale et animation territoriale	Correspondances et opérations de gestion courantes
Veille et sécurité sanitaires	
Veille, sécurité et polices sanitaires	Déclaration d'activité de pratiques de tatouage par effraction cutanée et perçage corporel Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale	Désignation des hydrogéologues agréés
Prévention et Promotion de la santé	Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
Prévention et promotion de la santé	
Allocation de ressources	Tarification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
Offre de soins et gestion du risque	
Fonctionnement des établissements et structures sanitaires	Validation et signature des avenants aux contrats tripartites de permanence des soins en établissement de santé (PDSES) Signature de l'accord conventionnel interprofessionnel des maisons de santé pluri professionnelles (ACI-MSP) Modification de la composition des conseils de

	surveillance Modification de la composition de la commission d'activité libérale Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge Décision fixant la liste des médecins autorisés à intervenir à l'hôpital local Décision nommant le médecin responsable de la coordination des activités médicales de l'organisation de la permanence médicale de jour comme de nuit et de la mise en œuvre de l'évaluation des soins à l'hôpital local Décision visant à valider les projets de santé des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé du département Décision visant à valider les demandes de crédits FIR concernant les forfaits d'aides au démarrage normés par le siège des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé du département Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine Tutelle et contrôle de légalité sur les actes Arrêté fixant la composition et convocation relatives au CODAMUPSTS Signature des avenants de CPTS
Allocation de ressources	Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2. Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	Signature des contrats d'aide à l'installation pour les médecins libéraux prévus dans le cadre de la convention médicale (CAIM, COSCOM, COTRAM, CSTM) Signature des contrats incitatifs conventionnels pour les professionnels de santé libéraux (orthophonistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)
Offre médico-sociale	

Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable
Allocation de ressources	Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat Contrôle et approbation des documents budgétaires Affectation des résultats constatés au compte administratif
Décisions individuelles	
Personnels de direction des établissements publics	Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2 Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2
Professions de santé	Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux Agrément des sociétés d'exercice libéral Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...) Gestion des certificats de décès
Comité médical des praticiens	Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques

Annexe 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département du Cher	Centre hospitalier Jacques Cœur à Bourges Etablissement public de santé intercommunal Georges Sand à Bourges Centre hospitalier à Saint-Amand-Montrond Centre hospitalier à Vierzon
---------------------	--

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2026-07-13-00006

2026 DG DS28 0003 portant nomination de la
Directrice Générale

DECISION

portant délégation de signature au directeur départemental
de l'agence régionale de santé de l'Eure-et-Loir

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Madame Anne-Briac BILLI
en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de
Loire à compter du 13 juillet 2026 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire
et comptable publique ;

VU le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers
textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences
régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau
réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant
réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des
décisions administratives individuelles modifié ;

VU le protocole régional entre les Préfets des départements du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, du Loiret et le Directeur de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire du 28 février 2022 ;

VU le contrat de travail signé le 19 mars 2026 portant nomination de Monsieur Gérald NAULET, au poste de Directeur départemental d'Eure-et-Loir, à compter du 1er avril 2026 ;

VU l'arrêté n° ENV000012813225 signé le 16 mars 2026 portant affectation de Madame Rosaline FOUQUEREAU au poste d'adjointe, responsable du département parcours : prévention, sanitaire et médico-social, à compter du 1er avril 2026 ;

VU la décision n° 2026-DG-DS28-0002 en date du 31 mars 2026 portant délégation de signature au directeur départemental de l'agence régionale de santé d'Eure-et-Loir ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gérald NAULET en tant que directeur départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département de l'Eure-et-Loir à l'effet de signer les actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et listés dans l'annexe 1.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérald NAULET la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1^{er} sera exercée par Madame Rosaline FOUQUEREAU, adjointe, responsable du département parcours : prévention, sanitaire et médico-social.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérald NAULET et de Madame Rosaline FOUQUEREAU, la délégation de signature sera exercée :

- Pour les domaines relevant du département « Parcours, Prévention, Sanitaire et Médico-Social » par Madame Martine SCHIFFERLING, référente territoriale ambulatoire, Madame Julie CATANEO, référente territoriale personnes âgées, Madame Emma ROBIEU BORDET, référente territoriale prévention, promotion de la santé et Monsieur Sophien KHELIFI, référent territorial personnes handicapées ;
- Pour les domaines relevant du département « Santé Environnementale et Déterminants de Santé » par Madame Xi-Mey BANH, référente

espace clos et environnement extérieur et Madame Aurélie MARCEL, référente eaux potables et de loisirs.

ARTICLE 4 : la présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et abroge la décision n° 2026-DG-DS28-0002 portant délégation de signature au directeur départemental de l'Agence régionale de santé de l'Eure-et-Loir du 31 mars 2026.

ARTICLE 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département de l'Eure-et-Loir

Fait à Orléans, le 13 juillet 2026
La directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Anne-Briac BILLI

Décision n° 2026-DG-DS28-0003 enregistrée le 22 juillet 2026

ANNEXE 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée à la directrice départementale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Domaines / Missions		Actes et décisions
Domaines transversaux		
Instances de l'ARS		Arrêtés de composition du conseil territorial de santé Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation départementale et animation territoriale		Correspondances et opérations de gestion courantes
Veille et sécurité sanitaires		
Veille, sécurité et polices sanitaires		Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale		Désignation des hydrogéologues agréés Courriers faisant suite aux enquêtes environnementales liées aux déclarations obligatoires de légionellose et cas de saturnisme Courriers en lien avec les missions d'inspection-contrôle relatifs au domaine de la santé environnementale (du courrier d'annonce de l'inspection jusqu'au courrier de transmission de la décision définitive) à l'exception des inspections dans les domaines sanitaire ou médico-social concernant une ONIC (Orientation Nationale d'Inspection-Contrôle). Courriers et avis sollicités par les préfets dans le cadre des compétences et de l'expertise de l'ARS
Prévention et Promotion de la santé		Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
Prévention et promotion de la santé		
Allocation de ressources		Tarification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de

	dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
Offre de soins et gestion du risque	
Fonctionnement des établissements et structures sanitaires	Validation et signature des avenants aux contrats tripartites de permanence des soins en établissements de santé (PDSES) Signature de l'accord conventionnel interprofessionnel des maisons de santé pluri professionnelles (ACI-MSP) Modification de la composition des conseils de surveillance Modification de la composition des commissions d'activité libérale Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge Décision visant à valider les projets de santé des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé du département Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine Contrôle de légalité sur les actes Arrêté fixant la composition et convocation relatives au CODAMUPSTS Signature des avenants de CPTS
Allocation de ressources	Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2. Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	Signature des contrats incitatifs conventionnels pour les professionnels de santé libéraux (médecins, orthophonistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)
Offre médico-sociale	
Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable

Allocation de ressources	Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat Contrôle et approbation des documents budgétaires Affectation des résultats constatés au compte administratif
Décisions individuelles	
Personnels de direction des établissements publics	Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2 Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2
Professions de santé	Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux Agrément des sociétés d'exercice libéral Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...) Gestion des certificats de décès
Comité médical des praticiens	Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques

ANNEXE 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département de l'Eure-et-Loir	Centre Hospitalier Louis PASTEUR – LE COUDRAY Centre Hospitalier Victor JOUSSELIN – DREUX Centre Hospitalier de CHÂTEAUDUN Centre Hospitalier de NOGENT-le-ROTRON Centre Hospitalier Henri EY – BONNEVAL Centre Hospitalier de la LOUPE
-------------------------------	--

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2026-07-13-00007

2026 DG DS36 0001 portant nomination de la
Directrice Générale

DECISION

portant délégation de signature à la directrice départementale
de l'agence régionale de santé de l'Indre

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le contrat signé le 23 septembre 2025 portant recrutement de la directrice de la délégation départementale de l'Indre à compter du 1er octobre 2025 ;

VU le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Madame Anne-Briac BILL en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 13 juillet 2026 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009

portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la décision n° 2025-DG-DS36-0004 en date du 7 octobre 2025 portant délégation de signature à la directrice départementale de l'agence régionale de santé de l'Indre.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Madame Anne du PEUTY en tant que directrice départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département de l'Indre à l'effet de signer les actes et décisions relatives à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisés dans l'annexe 1.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne du PEUTY, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1er sera exercée par Madame Christine LAVOGIEZ, adjointe, responsable du département parcours, prévention, offre sanitaire et médico-sociale.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne du PEUTY et de Madame Christine LAVOGIEZ, la délégation de signature sera exercée par Madame Julie BONNET, responsable du département Santé environnementale et Déterminants de santé et adjointe.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne du PEUTY, de Madame Christine LAVOGIEZ et de Madame Julie BONNET, la délégation de signature sera exercée :

- Pour les domaines de la santé environnementale par Monsieur Timothée MARTEL, référent eaux potable et de loisirs, et pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 2 janvier 2026, par Madame Céline DUPRÉ, référente espace clos et environnement extérieur,
- Pour les domaines de la prévention, offre sanitaire et médico-sociale par Madame Elodie DUMAS, référente territoriale personnes handicapées.

ARTICLE 5 : la présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et abroge la décision 2025-DG-DS36-0004 portant délégation de signature à la directrice départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en date du 7 octobre 2025.

ARTICLE 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département de l'Indre.

Fait à Orléans, le 13 juillet 2026
La directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Anne-Briac BILI

Décision n° 2026-DG-DS36-0001 enregistrée le 22 juillet 2026

ANNEXE 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée à la directrice départementale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Domaines / Missions		Actes et décisions
Domaines transversaux		
Instances de l'ARS		Arrêtés de composition du conseil territorial de santé Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation départementale et animation territoriale		Correspondances et opérations de gestion courantes
Veille et sécurité sanitaires		
Veille, sécurité et polices sanitaires		Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale		Désignation des hydrogéologues agréés Courriers faisant suite aux enquêtes environnementales liées aux déclarations obligatoires de légionellose et cas de saturnisme Courriers en lien avec les missions d'inspection-contrôle relatifs au domaine de la santé environnementale (du courrier d'annonce de l'inspection jusqu'au courrier de transmission de la décision définitive) à l'exception des inspections dans les domaines sanitaire ou médico-social concernant une ONIC (Orientation Nationale d'Inspection-Contrôle). Courriers et avis sollicités par les préfets dans le cadre des compétences et de l'expertise de l'ARS
Prévention et Promotion de la santé		Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
Prévention et promotion de la santé		
Allocation de ressources		Tarification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de

	dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
Offre de soins et gestion du risque	
Fonctionnement des établissements et structures sanitaires	Validation et signature des avenants aux contrats tripartites de permanence des soins en établissements de santé (PDSES) Signature de l'accord conventionnel interprofessionnel des maisons de santé pluri professionnelles (ACI-MSP) Modification de la composition des conseils de surveillance Modification de la composition de la commission d'activité libérale Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge Décision visant à valider les projets de santé des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé du département Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine Contrôle de légalité sur les actes Arrêté fixant la composition et convocation relatives au CODAMUPSTS Signature des avenants de CPTS
Allocation de ressources	Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2. Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	Signature des contrats incitatifs conventionnels pour les professionnels de santé libéraux (médecins, orthophonistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sage-femmes, chirurgiens-dentistes)
Offre médico-sociale	
Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable
Allocation de ressources	Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire

	Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat Contrôle et approbation des documents budgétaires Affectation des résultats constatés au compte administratif
Décisions individuelles	
Personnels de direction des établissements publics	Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2 Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2
Professions de santé	Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux Agrément des sociétés d'exercice libéral Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...) Gestion des certificats de décès
Comité médical des praticiens	Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques

ANNEXE 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département de l'Indre	Centre hospitalier à Châteauroux Centre hospitalier La Tour Blanche à Issoudun Centre hospitalier à Le Blanc Centre hospitalier à La Châtre
------------------------	--

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2026-07-13-00008

2026 DG DS37 0001 portant nomination de la
Directrice Générale

DECISION

portant délégation de signature à la directrice départementale
de l'agence régionale de santé d'Indre-et-Loire

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Madame Anne-Briac BILLI
en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de
Loire à compter du 13 juillet 2026 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et
comptable publique ;

VU le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers
textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences
régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau
réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant
réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des
décisions administratives individuelles modifié ;

VU le protocole régional entre les Préfets des départements du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, du Loiret et la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire du 28 février 2022 ;

VU le contrat de travail signé le 9 septembre portant recrutement de Madame Elsa LIVONNET, au poste de Directrice départementale d'Indre-et-Loire, à compter du 8 septembre 2025 ;

VU la décision n° 2025-DG-DS37-0001 en date du 8 septembre 2025 portant délégation de signature à la directrice départementale de l'agence régionale de santé d'Indre-et-Loire ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Madame Elsa LIVONNET, en tant que Directrice départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département de l'Indre-et-Loire à l'effet de signer les actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et listées dans l'annexe 1.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa LIVONNET, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1^{er} sera exercée par Madame Laétitia FAVERAUX, adjointe, responsable du département Parcours : Prévention, Sanitaire, Médico-Social.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa LIVONNET et de Madame Laétitia FAVERAUX, la délégation de signature sera exercée par Madame Anne PILLEBOUT, adjointe, responsable du département santé environnementale et déterminants de santé.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa LIVONNET, de Madame Laétitia FAVERAUX et de Madame Anne PILLEBOUT la délégation de signature sera exercée :

- Pour les domaines de la santé publique, de l'organisation de l'offre de soins ambulatoire, hospitalière et médico-sociale, par Madame Gwenaëlle GORE, référente territoriale offre de soins, Madame Cristina GUILLAUME, référente territoriale personnes handicapées, Madame Frédérique DE LA TORRE, référente territoriale personnes âgées et Madame Angèle RABILLER, référente territoriale prévention promotion de la santé.

- Pour les domaines de la santé environnementale, par Madame Carinne LEDUC, référente eaux de loisirs, environnement extérieur et espace clos et Monsieur Jacques HÉRISSE, référent eau potable et habitat insalubre.

ARTICLE 5 : La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et abroge la décision n° 2025-DG-DS37-0001 portant délégation de signature à la directrice départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire d'Indre-et-Loire en date du 8 septembre 2025.

ARTICLE 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département de l'Indre-et-Loire.

Fait à Orléans, le 13 juillet 2026
La directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Anne-Briac BILI

Décision n° 2026-DG-DS37-0001 enregistrée le 22 juillet 2026

ANNEXE 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée à la directrice départementale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Domaines / Missions		Actes et décisions
Domaines transversaux		
Instances de l'ARS		Arrêtés de composition du conseil territorial de santé Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation départementale et animation territoriale		Correspondances et opérations de gestion courantes
Veille et sécurité sanitaires		
Veille, sécurité et polices sanitaires		Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale		Désignation des hydrogéologues agréés Courriers faisant suite aux enquêtes environnementales liées aux déclarations obligatoires de légionellose et cas de saturnisme Courriers en lien avec les missions d'inspection-contrôle relatifs au domaine de la santé environnementale (du courrier d'annonce de l'inspection jusqu'au courrier de transmission de la décision définitive) à l'exception des inspections dans les domaines sanitaire ou médico-social concernant une ONIC (Orientation Nationale d'Inspection-Contrôle). Courriers et avis sollicités par les préfets dans le cadre des compétences et de l'expertise de l'ARS
Prévention et Promotion de la santé		Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
Prévention et promotion de la santé		
Allocation de ressources		Tarification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres

	de vaccination et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
Offre de soins et gestion du risque	
Fonctionnement des établissements et structures sanitaires	Validation et signature des avenants aux contrats tripartites de permanence des soins en établissements de santé (PDSES) Signature de l'accord conventionnel interprofessionnel des maisons de santé pluri professionnelles (ACI-MSP) Modification de la composition des conseils de surveillance Modification de la composition des commissions d'activité libérale Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge Décision visant à valider les projets de santé des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé du département Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine Contrôle de légalité sur les actes Arrêté fixant la composition et convocation relatives au CODAMUPSTS Signature des avenants de CPTS
Allocation de ressources	Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2. Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	Signature des contrats incitatifs conventionnels pour les professionnels de santé libéraux (médecins, orthophonistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)
Offre médico-sociale	

Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable
Allocation de ressources	Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat Contrôle et approbation des documents budgétaires Affectation des résultats constatés au compte administratif
Décisions individuelles	
Personnels de direction des établissements publics	Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2 Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2
Professions de santé	Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux Agrément des sociétés d'exercice libéral Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...) Gestion des certificats de décès
Comité médical des praticiens	Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques

Annexe 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département de l'Indre-et-Loire	Centre hospitalier universitaire à Tours Centre hospitalier intercommunal Amboise à Château-Renault Centre hospitalier du Chinonais à Chinon Centre hospitalier à Loches
---------------------------------	---

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2026-07-13-00009

2026 DG DS41 0002 portant nomination de la
Directrice Générale

DECISION

portant délégation de signature à la directrice départementale
de l'agence régionale de santé de Loir-et-Cher

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Madame Anne-Briac BILLI
en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de
Loire à compter du 13 juillet 2026 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire
et comptable publique ;

VU le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers
textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences
régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau
réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant
réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des
décisions administratives individuelles modifié ;

VU le protocole régional entre les Préfets des départements du Cher, d'Eure-
et-Loir, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, du Loiret et le Directeur de

l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire du 28 février 2022 ;

VU le contrat à durée déterminée en date du 17 décembre 2024 portant nomination de Madame Caroline JANVIER en tant que directrice départementale, à la délégation départementale de Loir-et-Cher à compter du 6 janvier 2025.

VU la décision n° 2026-DG-DS41-0001 en date du 3 mars 2026 portant délégation de signature à la directrice départementale de l'agence régionale de santé de Loir-et-Cher ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Madame Caroline JANVIER en tant que directrice départementale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département de Loir-et-Cher à l'effet de signer les actes et décisions relatives à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisées dans l'annexe 1.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline JANVIER, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1^{er} sera exercée par Madame Nathalie TURPIN, adjointe, responsable du département Parcours : Prévention, Sanitaire, Médico-Social.

ARTICLE 3 : En cas d'absence de Madame Caroline JANVIER et de Madame Nathalie TURPIN, la délégation de signature sera exercée par Madame Françoise MORAGUEZ, adjointe, responsable du département Santé environnementale et Déterminants de la santé.

ARTICLE 4 : En cas d'absence de Madame Caroline JANVIER, de Madame Nathalie TURPIN et de Madame Françoise MORAGUEZ, la délégation de signature sera exercée :

- Pour les domaines de l'organisation prévention, sanitaire, médico-social, Madame Hélène CONS, référente territoriale personnes âgées, Madame Ekaterina CHOBANOVA, référente territoriale personnes handicapées, de Madame Aurore HAUSKNOST, référente territoriale Prévention, Promotion de la Santé, de Monsieur Frédéric BIRAUD, référent territorial ambulatoire et de Madame Aude ROGER, référente territoriale offre de soins.
- Pour les domaines de la santé environnementale et déterminants de santé, Madame Anaïs CHUNLEAU, référente eaux potables et de loisirs

et de Monsieur Raphaël GARNIER, référent espace clos et environnement extérieur.

ARTICLE 5 : la présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et abroge la décision n°2026-DG-DS41-0001 portant délégation de signature à la directrice départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en date du 3 mars 2026.

ARTICLE 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département de Loir-et-Cher.

Fait à Orléans, le 13 juillet 2026
La directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Anne-Briac BILI

Décision n°2026-DG-DS41-0002 enregistrée le 22 juillet 2026

ANNEXE 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée au directeur départemental de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Domaines / Missions	Actes et décisions
Domaines transversaux	
Instances de l'ARS	Arrêtés de composition du conseil territorial de santé Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation territoriale et animation territoriale	Correspondances et opérations de gestion courantes
Veille et sécurité sanitaires	
Veille, sécurité et polices sanitaires	Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale	Désignation des hydrogéologues agréés Courriers faisant suite aux enquêtes environnementales liées aux déclarations obligatoires de légionellose et cas de saturnisme Courriers en lien avec les missions d'inspection-contrôle relatifs au domaine de la santé environnementale (du courrier d'annonce de l'inspection jusqu'au courrier de transmission de la décision définitive) à l'exception des inspections dans les domaines sanitaire ou médico-social concernant une ONIC (Orientation Nationale d'Inspection-Contrôle). Courriers et avis sollicités par les préfets dans le cadre des compétences et de l'expertise de l'ARS
Prévention et Promotion de la santé	Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
Prévention et promotion de la santé	
Allocation de ressources	Tarification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles

Offre de soins et gestion du risque	
Fonctionnement des établissements et structures sanitaires	Validation et signature des avenants aux contrats tripartites de permanence des soins en établissements de santé (PDSES) Signature de l'accord conventionnel interprofessionnel des maisons de santé pluri professionnelles (ACI-MSP) Modification de la composition des conseils de surveillance Modification de la composition des commissions d'activité libérale Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge Décision visant à valider les projets de santé des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé du département Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine Contrôle de légalité sur les actes Arrêté fixant la composition et convocation relatives au CODAMUPSTS Signature des avenants de CPTS
Allocation de ressources	Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2. Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	Signature des contrats incitatifs conventionnels pour les professionnels de santé libéraux (médecins, orthophonistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)
Offre médico-sociale	
Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable
Allocation de ressources	Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire Arrêtés de tarification pour les établissements et

	services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat Contrôle et approbation des documents budgétaires Affectation des résultats constatés au compte administratif
Décisions individuelles	
Personnels de direction des établissements publics	Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2 Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2
Professions de santé	Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux Agrément des sociétés d'exercice libéral Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...) Gestion des certificats de décès
Comité médical des praticiens	Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques

ANNEXE 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département du Loir-et-Cher	Centre hospitalier à Blois Centre hospitalier à Romorantin Centre hospitalier à Vendôme
--------------------------------	---

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2026-07-13-00010

2026 DG DS45 0002 portant nomination de la
Directrice Générale

DECISION

portant délégation de signature à la directrice départementale
de l'agence régionale de santé du Loiret

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Madame Anne-Briac BILL en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 13 juillet 2026 ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

VU le protocole régional entre les Préfets des départements du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, du Loiret et le Directeur de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire du 28 février 2022 ;

VU l'arrêté n° MSO000092847403 signé le 10 avril 2026 portant détachement de Madame Aurélie PAJON au poste d'adjointe, responsable du département parcours de la délégation départementale du Loiret : prévention, sanitaire et médico-social, à compter du 1^{er} mai 2026 ;

VU la décision n° 2026-DG-DS45-0001 en date du 31 mars 2026 portant délégation de signature à la directrice de la délégation départementale du Loiret de l'Agence régionale de santé du Loiret.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine FAYET en tant que directrice de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département du Loiret à l'effet de signer les actes et décisions relatives à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisés dans l'annexe 1.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FAYET, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1^{er} sera exercée par Madame Anne PHAM-BA, adjointe, responsable du département santé environnementale et déterminants de santé pour les domaines de la santé environnementale et des déterminants de santé.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FAYET, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1^{er} sera exercée par Madame Aurélie PAJON, adjointe, responsable du département parcours prévention, sanitaire, médico-social pour les domaines liés à la prévention et l'offre de soins et médico-sociale.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FAYET, de Madame Anne PHAM-BA et de Madame Aurélie PAJON la délégation de signature sera exercée :

- pour les domaines liés à la prévention et l'offre de soins et médico-sociale :
 - Madame Laurence NEVEU, référente territoriale offre de soins,
 - Madame Cécile CHAUVREAU, référente parcours santé mentale
 - Madame Maud BEURRIER, référente territoriale personnes âgées,
 - Monsieur Christian AHYI, référent territorial ambulatoire,
 - Madame Fouraha SAID SOILIH, référente territoriale prévention, promotion de la santé,
 - Madame Zehra KILINC, référente territoriale personnes en situation de handicap.

- pour les domaines liés à la santé environnementale et aux déterminants de santé :
 - Madame Chloé LE BORGNE, référente espace clos et environnement extérieur.

ARTICLE 5 : la présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et abroge la décision n°2026-DG-DS45-0001 portant délégation de signature à la directrice départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en date du 31 mars 2026.

ARTICLE 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 13 juillet 2026
La directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Anne-Briac BILLI

Décision n° 2026-DG-DS45-0002 enregistrée le 22 juillet 2026

ANNEXE 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée à la directrice départementale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Domaines / Missions	Actes et décisions
Domaines transversaux	
Instances de l'ARS	Arrêtés de composition du conseil territorial de santé Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation départementale et animation territoriale	Correspondances et opérations de gestion courantes
Veille et sécurité sanitaires	
Veille, sécurité et polices sanitaires	Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale	Désignation des hydrogéologues agréés Courriers faisant suite aux enquêtes environnementales liées aux déclarations obligatoires de légionellose et cas de saturnisme Courriers en lien avec les missions d'inspection-contrôle relatifs au domaine de la santé environnementale (du courrier d'annonce de l'inspection jusqu'au courrier de transmission de la décision définitive) à l'exception des inspections dans les domaines sanitaire ou médico-social concernant une ONIC (Orientation Nationale d'Inspection-Contrôle). Courriers et avis sollicités par les préfets dans le cadre des compétences et de l'expertise de l'ARS
Prévention et Promotion de la santé	Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
Prévention et promotion de la santé	
Allocation de ressources	Tarification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements

	de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
Offre de soins et gestion du risque	
Fonctionnement des établissements et structures sanitaires	Validation et signature des avenants aux contrats tripartites de permanence des soins en établissements de santé (PDSES) Signature de l'accord conventionnel interprofessionnel des maisons de santé pluri professionnelles (ACI-MSP) Modification de la composition des conseils de surveillance Modification de la composition des commissions d'activité libérale Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge Décision visant à valider les projets de santé des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé du département Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine Contrôle de légalité sur les actes Arrêté fixant la composition et convocation relatives au CODAMUPSTS Signature des avenants de CPTS
Allocation de ressources	Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2. Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	Signature des contrats incitatifs conventionnels pour les professionnels de santé libéraux (médecins, orthophonistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)
Offre médico-sociale	
Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable
Allocation de	Décisions relatives aux dépenses autorisées des

ressources	établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat Contrôle et approbation des documents budgétaires Affectation des résultats constatés au compte administratif
Décisions individuelles	
Personnels de direction des établissements publics	Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2 Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2
Professions de santé	Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux Agrément des sociétés d'exercice libéral Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...) Gestion des certificats de décès
Comité médical des praticiens	Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques

Annexe 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département du Loiret	Centre hospitalier universitaire à Orléans Centre hospitalier de l'agglomération montargoise à Amilly Centre hospitalier à Gien Centre hospitalier à Pithiviers Centre hospitalier spécialisé Georges Daumezon à Fleury les Aubrais
-----------------------	---